

APPEL À LA VIGILANCE

RISQUE DE RAGE : Nouvelles zones à risque élevé

MALADIE DE LYME : Nouvelle zone endémique

27 juillet 2023

À L'ATTENTION DES MÉDECINS ET AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE

La direction de santé publique tient à faire part aux médecins et professionnels de la santé susceptibles de faire l'évaluation du risque de RAGE ou de poser un diagnostic de MALADIE DE LYME, que l'épidémiologie en lien avec ces maladies a changé dernièrement au Québec.

RISQUE DE RAGE

Un nouveau cas de rage chez le raton laveur a été identifié à 23 km au sud de la frontière Maine — Québec. Les municipalités du Québec situées en Estrie (05), à 50 km ou moins de ce cas, sont maintenant considérées à risque élevé pour la rage.

De plus, toutes les municipalités des régions suivantes : Nord du Québec (10), Nunavik (17) et Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) ainsi que plusieurs municipalités de la Côte-Nord (09) sont toujours considérées à risque élevé.

Veillez consulter ce tableau : [Niveaux de risque par région sociosanitaire](#) ou la carte interactive suivante : <https://www.inspq.qc.ca/zooses/rage>, lorsque vous devez évaluer le risque de rage chez une personne qui a été mordue par un animal (on fait principalement référence aux animaux domestiques soit les chiens, chats et furets) ou qui a eu une exposition à risque au Québec.

Les outils suivants sont également utiles pour la gestion des expositions à risque de rage :

- [Aide à la décision-Gestion des expositions à risque de rage](#), conçu pour aider les professionnels de la santé à gérer une personne exposée à un animal.
- [L'algorithme d'aide à la décision pour la prophylaxie post-exposition \(PPE\)](#) qui se trouve dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)
- [Formulaires normalisés du réseau \(gouv.qc.ca\)](#) lorsque la prophylaxie contre la rage en postexposition est indiquée :
- [Formulaire de signalement – Demande d'évaluation du risque de rage d'un animal domestique mordeur](#) à faire parvenir au MAPAQ pour les morsures de chiens, chats, furets s'ils sont disponibles, car ils peuvent être observés pour une période de 10 jours. Ceci peut éviter l'administration de la PPE contre la rage.

ATTENTION

Toute exposition significative à un **mammifère sauvage**, incluant la **chauve-souris**, pose un **risque d'exposition potentielle au virus de la rage**. **Seule une évaluation de risque complète réalisée par un professionnel de la santé, permet de déterminer l'indication d'une PPE contre la rage.**

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) [La rage | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.gc.ca\)](http://La%20rage%20|%20Institut%20national%20de%20sant%C3%A9%20publique%20du%20Qu%C3%A9bec%20(inspq.gc.ca)) ou le site du MSSS <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/rage/documentation/>

MALADIE DE LYME : Secteurs au Québec où la PPE est indiquée

Depuis 2017, progressivement, la **prophylaxie antibiotique postexposition (PPE)** pour prévenir la maladie de Lyme (ML) a été offerte à la suite d'une piqûre de tique survenue dans certains secteurs au Québec (c'est-à-dire Estrie, Montérégie, Laval, Outaouais, Mauricie-et-Centre du Québec, Lanaudière, Laurentides et l'ouest de Montréal), lorsque certains critères sont rencontrés.

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a identifié les secteurs concernés à l'aide de données de [surveillance acarologique et humaine](#). Pour vérifier où la PPE peut être recommandée, **consultez la** liste des secteurs géographiques du Québec ou la carte interactive Maladies transmises par les tiques | Institut national de santé publique du Québec (cocher la case PPE).

Si la piqûre est survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE, vous pouvez la recommander lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Possibilité d'objectiver qu'il s'agit d'une tique (tique restée accrochée à la peau ou retirée et recueillie dans un contenant, photographiée ou bien décrite) ;
- Absence de symptômes évocateurs de la maladie de Lyme ;
- Délai de 72 heures ou moins entre le retrait de la tique et le moment présumé de la prise de la PPE ;
- Attachement de la tique à la peau pendant 24 heures ou plus; ET
- aucune contre-indication à l'administration de la doxycycline.

Les pharmaciens du Québec sont autorisés à prescrire la PPE ([Guide d'exercice: Les activités professionnelles du pharmacien](#)).

L'INESSS a produit des outils très utiles pour soutenir les cliniciens :

- Outil d'aide à la décision pour la PPE ([version française](#) / [version anglaise](#),
- Outil clinique – dialogue avec votre patient sur la PPE [version française](#) / [version anglaise](#).
- Feuille de suivi : Personne piquée par une tique ou qui a reçu un diagnostic¹⁻²
[version française](#) / [version anglaise](#)
- Guide d'usage optimal : Maladie de Lyme chez l'enfant¹⁻²
[version française](#) / [version anglaise](#)
- Guide d'usage optimal : Maladie de Lyme chez l'adulte¹⁻²
[version française](#) / [version anglaise](#)
- Outil d'aide au diagnostic : Maladie de Lyme aux stades localisé et disséminés¹⁻²
[version française](#) / [version anglaise](#)
- Protocole médical national et ordonnance associée : Initiation de la doxycycline¹⁻²
[version française](#) / [version anglaise](#)
- [Webinaire](#) : Prophylaxie post-exposition¹
- [Webinaire](#) : Diagnostic et traitement²

Au Québec, d'autres secteurs ne sont pas considérés endémiques, mais le risque de ML est présent ([Liste des municipalités à risque](#) et [cartographie du risque](#)).

En dehors du Québec, les principaux foyers de transmission de la maladie de Lyme sont :

- le sud de plusieurs provinces canadiennes et
- le centre-nord et nord-est des États-Unis ([zones endémiques ailleurs au Canada ou aux États-Unis](#)).

AUTRES MALADIES TRANSMISES PAR DES TIQUES

La babésiose (causée par la bactérie *Babesia microti*), l'encéphalite de Powassan (causée par le virus de Powassan) et l'anaplasmose (causée par la bactérie *Anaplasma phagocytophilum*) représentent d'autres maladies transmises par les tiques à déclaration obligatoire au Québec. Le nombre de tiques positives à ces agents pathogènes est en augmentation au Québec tel que rapporté par l'INSPQ dans le cadre de la [surveillance acarologique](#) (active et passive) des tiques *Ixodes scapularis*.

POUR PLUS D'INFORMATION

Prévenant : [Le Prévenant: CISSS de Lanaudière \(gouv.qc.ca\)](#)

POUR JOINDRE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LANAUDIÈRE

Durant les heures ouvrables (8 h-16 h 30)

Courriel : maladies.infectieuses.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 450 759-6660, poste 4513 ou 1 855 759-6660, poste 4513

Hors des heures ouvrables :

450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

Formulaire pour déclarer les MADO :

[Formulaire AS-770](#) pour la déclaration MADO

Pour consulter la liste des MADO à déclarer par le médecin, utiliser le lien :

[Liste des maladies, infections et intoxications à déclaration obligatoire \(MADO\) - Médecins \(gouv.qc.ca\)](#)

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services
sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe
médicale en maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Mariane Pâquet, médecin spécialiste
en santé publique

Avec la collaboration de :

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe
médicale en maladies infectieuses
Patricia Cunningham, conseillère en
soins infirmiers

Mise en page

Geneviève Coutu, agente administrative,
service de protection des maladies
infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière, 2023

Dépôt légal

Troisième trimestre 2023

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section
Documentation, dans la rubrique Santé publique sous l'onglet
Bulletins du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des
fins non commerciales est autorisée

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 